



PROCEDURE : EQUIVALENCE, VALIDATION DES LICENCES ETRANGERES, CONVERSION
DES TITRES MILITAIRES

CODE : P-PEL.140.SLQ/01

Processus : Personnel Aéronautique
Version : 01
Date de création : 24/05/2016

	Nom	Fonction	Date	Visa
Rédaction	Mustapha AZBAKH	Chargé de la Division PEL	24/05/2016	
Validation	Islam RHYA	Chargé du Service OFA	01/06/2016	
Approbation	Zakaria BELGHAZI	Directeur DAC		

SOMMAIRE

I- OBJET DE LA PROCEDURE

II- DOMAINE D'APPLICATION

III- RESPONSABILITES

IV- DEFINITIONS

V- DEROULEMENT

VI- ANNEXES

DIFFUSION

Points documentaires

HISTORIQUE DES VERSIONS :

Date	Version	Motif de la modification	Rédacteur
24/05/2016	01	Création	Mustapha AZBAKH

Niveau de diffusion : Interne Externe Confidentiel

I- OBJECTIF

L'objectif de cette procédure est de déterminer les modalités pour :

- La délivrance d'une licence marocaine par équivalence à une licence étrangère.
- La validation d'une licence étrangère.
- La délivrance d'une licence ou qualification par reconnaissance de titre et/ou de l'expérience militaires.

II- CHAMPS D'APPLICATION

Cette procédure s'applique aux :

- Demandes d'équivalence présentées par des marocains titulaires des licences étrangères.
- Demandes de validation des licences pour des pilotes étrangers employés par des compagnies marocaines.
- Demandes de délivrance de licence ou de qualification par reconnaissance des titres et de l'expérience militaires.

III- RESPONSABILITES

Le responsable du service des licences et qualifications est chargé de l'application de la présente procédure.

IV- DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

- **Annexe 1** : Annexe 1 à la convention de l'aviation civile internationale.
- **Commission d'équivalence** : commission d'équivalence des licences des pilotes prévue par l'arrêté 1144-01 .
- **CAA**: Autorité de l'Aviation Civile
- **CNI**: Carte nationale d'identité
- **DAC**: Direction de l'Aéronautique Civile
- **PEL**: Licence et Qualifications
- **CEMA** : Centre d'expertise en médecine aéronautique
- **QT**: Qualification de type
- **CPL**: Licence de pilote professionnel
- **ATPL**: Licence de pilote de ligne
- **FRA**: Forces Royales Air
- **GR**: Gendarmerie Royale
- **MR**: Marine Royale
- **MEA** : Mécanicien d'entretien d'aéronefs

5.1-Equivalence

Les marocains titulaires de licences en **état de validité**, délivrées par un état étranger **conformément à l'annexe 1** peuvent obtenir par équivalence des licences marocaines correspondantes sur avis de la commission d'équivalence.

Le dossier de la demande doit contenir les pièces suivantes :

- Formulaire N° F.PEL.140.SLQ/02 dûment rempli et signé par le demandeur
- Copie de la licence étrangère en état de validité
- Copie du certificat médical en état de validité
- Une lettre fournie par l'autorité de l'aviation civile de tutelle justifiant l'authenticité de la licence et sa conformité aux exigences de l'annexe 1, et que son titulaire n'a pas été impliqué dans un accident ou incident
- Copie du carnet de vol relevant l'expérience du pilote, notamment dans les six derniers mois
- Copies des diplômes et/ou certificats détenus par le demandeur notamment :
 - Copie du baccalauréat scientifique ou technique pour les demandes de licences CPL ou ATPL
 - ATPL théorique pour les demandes de licences assorties d'une QT multi pilote
- Copie de la CNI
- CV
- 2 Photos récentes

Le dossier doit être déposé au bureau d'ordre de la DAC, une fois reçu au niveau du service Licences et Qualifications, une étude préliminaire est effectuée à l'aide de la liste de vérification D.PEL.140.SLQ/02.

Si le dossier est complet, il est programmé pour la prochaine commission d'équivalence. Sinon il est rejeté. Dans ce cas une notification portant la cause du rejet est adressée à l'intéressé pour un éventuel complément du dossier.

Aucun dossier incomplet ne peut être présenté à la commission d'équivalence.

A l'issue de l'avis de la commission, la licence est délivrée au demandeur, une copie de la licence est archivée avec le dossier traité par la commission. Le titulaire doit ainsi se conformer aux exigences de la réglementation nationale notamment en termes de prorogation ou renouvellement, de certificat médical, et d'approbation de stages de QT.

5.2-Validation

a- Délivrance

Les ressortissants étrangers titulaires de licences en **état de validité**, délivrées par un état étranger **conformément à l'annexe 1** peuvent, à la demande d'un exploitant(*) marocain obtenir une validation de leur licence après avis de la commission d'équivalence.

Le dossier de la demande de validation de licence doit parvenir de l'employeur(*) marocain et doit contenir les pièces suivantes :

- Formulaire N° F.PEL.140.SLQ/02 dûment rempli, signé et cacheté par le demandeur
- Copie du passeport
- Une lettre fournie par l'employeur attestant que le pilote objet de la demande de validation satisfait aux critères de sélection figurant dans le MANEX
- Copie de la licence étrangère en état de validité
- Copie du certificat médical en état de validité
- Une lettre fournie par l'autorité de l'aviation civile de tutelle justifiant l'authenticité de la licence et sa conformité aux exigences de l'annexe 1, et que son titulaire n'a pas été impliqué dans un accident ou incident.
- Copie du carnet de vol relevant l'expérience du pilote, notamment dans les six derniers mois
- Copies des diplômes et/ou certificat détenus par le pilote
- Des lettres de référence notamment du dernier employeur, justifiant l'activité et l'expérience du pilote(*)
- CV
- 2 Photos récentes

Le dossier doit être déposé au bureau d'ordre de la DAC, une fois reçu au niveau du service Licences et Qualifications, une étude préliminaire est effectuée à l'aide de la liste de vérification D.PEL.140.SLQ/02.

Si le dossier est complet, il est programmé pour la prochaine commission d'équivalence. Sinon il est rejeté. Dans ce cas une notification portant la cause du rejet est adressée à l'employeur(*) demandeur pour un éventuel complément du dossier.

(*) Ne concerne pas les demandes de validation de licences pour effectuer des vols privés, dans ce cas la demande est présentée par le pilote.

Aucun dossier incomplet ne peut être présenté à la commission d'équivalence.

A l'issue de l'avis de la commission, la validation de licence est délivrée sous forme d'une carte CN. Cette validation est valable uniquement sur le ou les types d'avions de l'employeur, cette mention doit être portée sur la validation.

b- Validité et suspension :

La carte CN cesse d'être valide si licence d'origine est suspendue ou retirée. Dans ce cas, la carte CN doit être restituée à la DAC dans un délai ne dépassant pas **un mois** à compter de la date de suspension ou de retrait de la licence d'origine.

La carte CN doit aussi être restituée dans le même délai dans les cas suivants :

- En cas de retrait de la validation par la DAC
- En cas de changement d'employeur, dans ce cas le nouvel employeur est tenu de présenter une nouvelle demande de validation de licence
- Si le titulaire cesse d'exercer pour son employeur plus de 30 jours consécutifs hors congés légaux.

c- Renouvellement de la carte CN

L'employeur peut demander la prorogation ou le renouvellement de la carte CN en présentant :

- Copie de la licence étrangère en état de validité ou copie du dernier contrôle de compétence (hors ligne) pour les titulaires des licences étrangères dont la validité dépasse 12 mois.
- Copie du certificat médical en état de validité
- Justificatif de d'activité du pilote pour le compte de l'employeur.

d- Récupération après restitution :

Si une carte CN a été restituée à la DAC pour une des raisons citées plus haut, le même employeur peut demander la récupération de la même carte (sans refaire le processus de validation) en présentant les documents suivants :

- Copie de la licence étrangère en état de validité ou copie du dernier contrôle de compétence (hors ligne) pour les titulaires des licences étrangères dont la validité dépasse 12 mois.
- Justificatif de l'activité du pilote pendant la période de restitution de ca carte CN.
- Une lettre fournie par l'autorité de l'aviation civile de tutelle justifiant que le titulaire n'a pas été impliqué dans un accident ou incident.

Dans ce cas, la même carte CN peut être récupérée avec une nouvelle date de validité.

5.3- Conversion des Titres militaires

Les marocains titulaires de titres aéronautiques militaires, en cours de validité marocains, de pilote avion ou hélicoptère peuvent obtenir, à leur demande, des licences et des qualifications par équivalence à leurs titres, sur avis de la commission d'équivalence. Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- Formulaire N° F.PEL.140.SLQ/02 dument empli et signé par le demandeur
- Copie certifiée conforme des titres militaires

- Lettre de référence de bonne conduite délivrée par l'ancien employeur (FRA ou GR)
- Le relevé détaillé des heures de vol notamment dans les 6 derniers mois précédant la demande.
- Copie du certificat médical en état de validité
- Copies des diplômes et/ou certificat détenus par le demandeur notamment :
 - Copie du baccalauréat scientifique ou technique pour les demandes de licences CPL ou ATPL
- Copie de la CNI
- CV
- 2 Photos récentes

Si le dossier est complet, il est programmé pour la prochaine commission d'équivalence. Sinon il est rejeté. Dans ce cas une notification portant la cause du rejet est adressée à l'intéressé pour un éventuel complément du dossier.

Aucun dossier incomplet ne peut être présenté à la commission d'équivalence.

A l'issue de l'avis de la commission, la licence est délivrée au demandeur, une copie de la licence est archivée avec le dossier traité par la commission. Le titulaire doit ainsi se conformer aux exigences de la réglementation nationale notamment en termes de prorogation ou renouvellement, de certificat médical, et d'approbation de stages de QT.

NB : Il faut noter que les qualifications de types qui seront apposées sur la licence délivrée par équivalence sont celles sur lesquelles le postulant justifie une expérience dans les six derniers mois et sous réserve que des avions ou des hélicoptères de ce type soient inscrits sur le registre marocain des aéronefs civils.

Le tableau en annexe 1 spécifie les licences et les privilèges accordés selon le titre et l'expérience militaires des candidats.

5.4-Délai de régularisation des dossiers

Tous les dossiers traités dans le cadre de la commission d'équivalence doivent être régularisés dans un délai maximal de **6 mois** à partir de la date de la réunion de la commission. Passé ce délai le dossier n'est plus considéré.

Annexe1 : Attestations d'authentification des licences

1- Demande :

Pour chaque demande d'équivalence ou de validation de licence, une attestation d'authentification de la licence est systématiquement demandée auprès de l'autorité de délivrance de la licence. Cette demande peut se faire via courriel.

Ci-après quelques adresses électroniques à utiliser :

- DGAC France : richard.cattane@aviation-civile.gouv.fr
- UK CAA : PLDVerifications.PLDVerifications@caa.co.uk
- FAA: Foreign-Verification2@faa.gov
- UAE CAA: gcaeservices@gcaa.gov.ae

2- Réponse:

Pour les demandes d'authentification des licences marocaines envoyées par les autorités étrangères^(*), une réponse est préparée selon le type de la licence portant toutes les informations pertinentes, notamment, la date de validité, le titulaire, les qualifications valides et les dates d'obtention et d'expiration. Les attestations sont élaborées en langues Anglaise selon les canevas prédéfinis (voir modèles ci-après).

^(*): Valable aussi pour les licences des MEA.

Rabat, on.....

TO WHOM IT MAY CONCERN

This is to certify that **Mr Name First name**, born on the **date of birth** in **place of birth (Country)**, is holder of **Type license N° license number**, issued in **Rabat (Morocco)** on the **date of issue**, associated with the following ratings:

TYPE RATING	VALID UNTIL
Type ratings	Valid until
INSTRUMENT RATING (IR)	VALID UNTIL
	Valid until
LANGUAGE PROFICIENCY : ENGLISH Level	VALID UNTIL
	Valid until

Our records show no incident or accident concerning the above mentioned license holder.

Modèle d'attestation d'authentification d'une licence de pilote

Rabat, le.....

TO WHOM IT MAY CONCERN

This is to certify that the Aircraft Mechanic License N° **license number**, Specialty **license category** was issued in Rabat (Morocco) on the **date of issue**, to Mr. **licence holder**, born on the **date of born**.

This license is assorted of the following ratings (Level III):

BOEING	AIRBUS	ATR
B727 200 JT8D 7B 15	A318 CFM56 5	ATR42 300
B737 200 JT8D 15	A319/A320/A321 (CFM56 5B,V2500)	PW120
B737 300/400/500 CFM56-3C	A330 200/300 (Trent700/PW4000/CF6-80)	
B737 600/700/800 CFM56-7B		
B747 400 CF6 80C2		
B777 200/300 GE90		

This license has never been subject to suspension or revocation; it is valid until **expiration date**.

Modèle d'attestation d'authentification d'une licence de MEA

Annexe2 : Tableau des licences et privilèges accordés par conversion des titres militaires des pilotes.

Licence /qualification	Titre militaire	Conditions supplémentaires
PPL	Brevet de 1 ^{er} degré	<ul style="list-style-type: none"> - Totaliser au moins 40 Heurs de vol. - Détenir un certificat médical Classe2. - Réussir au contrôle de compétence exigé pour l'obtention de la licence PPL
CPL	Brevet de 2 ^{ème} degré	<ul style="list-style-type: none"> - Totaliser au moins 200 Heurs de vol. - Détenir un certificat médical Classe 1. - Avoir un niveau de compétence linguistique en Anglais au moins égal à 4. - Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technique ou équivalent. - Réussir au contrôle de compétence exigé pour l'obtention de la licence CPL.
CPL/IR	Carte de Commandant de Bord	<ul style="list-style-type: none"> - Totaliser au moins 1500 Heurs de vol en qualité de CDB dont au moins 500 sur avions ou hélicoptère de transport. - Justifier l'accomplissement dans les 6 derniers mois précédant la demande, d'au moins 15 heures de vol en qualité de pilote d'avions ou d'hélicoptère - Détenir un certificat médical Classe 1. - Avoir un niveau de compétence linguistique en Anglais au moins égal à 4. - Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technique ou équivalent. - Etre titulaire des certificats théoriques de pilote de ligne : <ul style="list-style-type: none"> 1. Réglementation, 2. Facteur Humain, - Réussir au contrôle de compétence exigé pour l'obtention de la licence CPL et de la qualification IR. <p>NB : pour pouvoir prétendre pour une qualification de type d'avions multipilotes, l'intéressé doit être titulaire des certificats ATPL théorique :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3. Droit aérien. 4. Navigation 5. Technique du vol

ATPL	Carte de Commandant de Bord	<ul style="list-style-type: none">- Etre titulaire de la licence CPL et de la qualification IR.- Totaliser au moins 1500 Heurs de vol en qualité de CDB dont au moins 500 sur avions ou hélicoptère de transport.- Justifier l'accomplissement dans les 6 derniers mois précédant la demande, d'au moins 15 heures de vol en qualité de pilote d'avions ou d'hélicoptère.- Détenir un certificat médical Classe 1.- Avoir un niveau de compétence linguistique en Anglais au moins égal à 4.- Etre titulaire d'un baccalauréat scientifique ou technique ou équivalent.- Etre titulaire des certificats théoriques de pilote de ligne : Réglementation, Facteur humain, Navigation, Technique du vol et Droit aérien.- Réussir au contrôle de compétence exigé pour l'obtention de la licence ATPL.
------	-----------------------------	--